Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_231-DE

DCM DU 18 DECEMBRE 2025

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2025.231*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, **le 18 décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 12 décembre 2025 - **Date d'affichage** : 19 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29

21 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Éric GOSSET, Ronan SALAÜN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

7 excusés : Messieurs Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Chantal FRANCANNET. NOËL.

7 pouvoirs : Messieurs Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Julie AUBAUD) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER) et Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_231-DE

CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉS

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités »,

Madame Anne-Laure OULED-SGHAÏER, 3ème adjointe en charge des Solidarités et de Ressources humaines, expose que la commune de Liffré peut parfois recourir à des agent·e·s non permanent·e·s pour assurer des missions liées à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activités. Ces emplois sont répartis selon les besoins des différents services de la collectivité. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse des besoins réels des services validés. Ces chiffres étant un plafond, il ne s'agit pas de création d'emplois permanents mais bien temporaires, que la collectivité pourra solliciter ou non.

Il est proposé de créer, pour l'année 2026, des emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité, dans les cadres statutaires tels que définis ci-dessous :

CATEGORIE	GRADES	Nombre d'emplois	Temps de Travail
A	Attaché territorial	2	Temps complet
B	Rédacteur territorial	2	Temps complet
C	Adjoint administratif territorial	2	Temps complet
C	Adjoint administratif territorial	1	Temps non complet
B	Technicien principal de 2ème classe	1	Temps complet
B	Technicien territorial	3	Temps complet
C	Adjoint technique territorial	5	Temps complet
C	Adjoint technique territorial	7	Temps non complet
C	Adjoint d'animation territorial	5	Temps complet
C	Adjoint d'animation territorial	5	Temps non complet
C	Adjoint territorial du patrimoine	1	Temps complet

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition telle que présentée,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_231-DE

- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget,
- **PRECISE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2026,
- **AUTORISE** le Maire de Liffré ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr